

Page: 1/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Graphite

· Code du produit: 9991385

· No CAS:

7782-42-5 • **Numéro CE:** 231-955-3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

CONATEX SARL

7 rue Poincaré - Bât.B

57200 Sarreguemines - France Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56

Fax: +33 (0)3 68 78 13 57 Adresse e-mail: info@conatex.fr

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)

Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)

Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

- · Indications complémentaires: Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent en principe des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel formé à cet effet.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation 7782-42-5 graphite
- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 231-955-3

FF

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

Nom du produit: Graphite

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. En cas d'apparition de troubles ou de doute, demander conseil à un médecin.

- · Après ingestion: Se rincer la bouche. En cas de malaise, appeler un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Effets irritants
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Inflammable.
- · 5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne séjourner dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation de poussière.

Porter un vêtement personnel de protection.

Tenir les personnes non protégées à l'écart.

- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir les canalisations.

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir le récipient hermétiquement fermé.

Conserver dans un endroit sec.

(suite page 3)

Page: 3/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

Nom du produit: Graphite

(suite de la page 2)

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Température de stockage recommandée: +15 +25°C
- · Classe de stockage: 11
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 7782-42-5 graphite

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

· DNEL

#### 7782-42-5 graphite

Inhalatoire | chronique - effets systémiques | 1,2 mg/m³ (homme) | Chronique - effets locaux | 1,2 mg/m³ (homme)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire nécessaire en cas de présence de poussières.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps:

Prévoir des phases de récupération pour régénérer la peau. Une protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée.

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Solide

Noir
Inodore
Non déterminé

>600 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

*intervalle d'ébullition* Non déterminé.

· Inflammabilité Aucune information disponible.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

Nom du produit: Graphite

(suite de la page 3)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: · Supérieure: non applicable · Point d'éclair Non applicable.

· Température d'auto-inflammation Aucune information disponible.

· Température de décomposition: Non déterminé

· pH (50 g/l) à 20 °C 5-6

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable.

· Dynamique: Non applicable. · Solubilité

· l'eau: Insoluble Non déterminé. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,9-2,3 g/cm<sup>3</sup> · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable.

· Caractéristiques des particules

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: solide (poudre)

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Aucune information disponible. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en substances solides: 100.0 % · Masse moléculaire 12,01 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz néant

inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

*Page : 5/7* 

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

Nom du produit: Graphite

(suite de la page 4)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Risque d'explosion de poussière
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec :

Oxydants puissants

· 10.4 Conditions à éviter

Aucune condition spécifique à éviter n'est connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7782-42-5 graphite

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Sensibilisation Aucune information disponible.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité Aucune information disponible.
- · Toxicité aquatique:

7782-42-5 graphite

LC50/96h > 100 mg/L (poisson, perche soleil)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.

(suite page 6)

Page: 6/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

Nom du produit: Graphite

(suite de la page 5)

- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: En général non polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

En raison d'une élimination de déchets, s'adresser à l'entreprise d'élimination agréée compétente.

- · Recommandation: Ne pas rejeter à l'égout.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.	1 Numéro	ONII ou	numéro	d'identification	,

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

(suite page 7)

Page: 7/7

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 1 Révision: 20.10.2023

Nom du produit: Graphite

(suite de la page 6)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art.57, au-delà de la limite légale de concentration de > 0,1%(W/W).

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- · Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FR